

PROCES-VERBAL ASSEMBLEE GENERALE DE LA LIGUE FEMININE DE HANDBALL CONSULTEE PAR VOTE ELECTRONIQUE

Le vote électronique a été clos le 10 octobre 2022 à 17h00.

Membres ayant participé au vote (32) :

Représentants FFHandball :

Philippe BANA (Président de la FFHandball), Nodjialem MYARO (Présidente de la LFH), Pascal BOUCHET (Président de la COC), Pascal BOURGEAIS (DTN), Olivier BUY (Président de la CNA), Olivier KRUMBHOLZ (sélectionneur national de l'équipe de France A féminine), Rémy LEVY (personnalité qualifiée).

Représentants clubs D1F :

Daniel HOURNON, Besançon ; Frédéric VIGNIER, Celles-sur-Belle ; Clément FORGENEUF, JDA Dijon ; Thierry WEIZMAN, Metz ; Laurent GODET, Nantes ; Ange FERRACCI, Nice ; Jean-Marie SIFRE, Paris 92, Éric NICOLAO, Plan de Cuques ; Sophie PALISSE, Saint Amand, Perrine PAUL, Toulon St Cyr.

Représentants clubs D2F :

Laurent ASTIER, Achenheim Truchtersheim ; Éric JULLIG, Bègles ; Sabine GUILLIEN-HEINRICH, Fleury Loiret, Oumou NIANG-FOUQUET, Le Havre ; Thomas DUTHILLEUL, Lomme Lille ; Jean-Christophe NAAL, Noisy-le-Grand ; Patrick VERDIER, Palente Besançon ; Jean-Luc BOSSE, Rennes ; Luc SARRAMEGNA, Stella Saint-Maur ; Grégory CAULIER, Sambre Avesnois ; Rémi CHAMBELIN, Toulouse ; Pascal JAQUET, Vaulx-en-Velin.

Représentant des médecins : Gérard JUIN

Représentante des joueuses : Sabrina CIAVATTI

Représentant des entraîneurs : Christophe CASSAN

Suite à la consultation électronique du comité de direction de la LFH du 21 au 26 septembre 2022, les membres de cette instance ont arrêté à l'unanimité la dénomination de l'organe chargé du contrôle des obligations prévue dans les règlements marketings de la D1F et de la D2F et les modifications y afférentes.

Il a également arrêté à la majorité la composition de ce groupe de contrôle et entend proposer cette composition au vote de l'assemblée générale.

Par conséquent, et conformément à l'article 2.2 du règlement intérieur de la LFH, ces modifications ont été soumises à l'approbation des membres de l'assemblée générale de la LFH, consultés par voie électronique.

Afin de pouvoir échanger avec les membres sur les différentes propositions soumises à l'approbation de la présente instance, l'organisation suivante a été mise en place :

- Le 5 octobre 2022 : Envoi de la convocation
- Du 5 au 7 octobre 2022 : Transmission des questions et réponses aux questions posées
- Du 5 au 10 octobre 2022 : Vote électronique

Le vote électronique a été ouvert le mercredi 5 octobre 2022 à 14h00 et clos le lundi 10 octobre 2022 à 17h00.

Résolution n°1 : Modifications des règlements marketing D1F et D2F

L'assemblée générale approuve les modifications apportées aux règlements marketing D1F et D2F afférentes au groupe de contrôle des obligations marketing (article 18 des règlements marketing) :

POUR : 28 ABSTENTION : 2 CONTRE : 2

La résolution est adoptée.

Résolution n°2 : Composition du « Groupe de contrôle des obligations marketing » (GCOM)

L'assemblée générale de la LFH valide la composition proposée par le comité de direction des membres du groupe de contrôle des obligations marketing suivants :

- Vanessa KHALFA, responsable de la LFH
- Sébastien GARDILLOU, adjoint au sélectionneur de l'équipe de France A Féminine
- Estéban VIDEAU, chargé de servicing-partenariats au service marketing de la FFHandball

POUR : 28 ABSTENTION : 2 CONTRE : 2

La résolution est adoptée.



Nodjialem MYARO
Présidente de la LFH